



## SYNDICAT FORCE OUVRIERE

du Personnel Territorial  
de la Ville, du C.C.A.S de Poitiers,  
et de la Communauté Urbaine  
de Grand POITIERS

47 rue Jean Valade  
86000 POITIERS  
Tel: 05.49.52.19.86

Site Fo : <http://www.foterritoriauxpoitiers.fr/>

E-Mail : [syndicatfo2017@gmail.com](mailto:syndicatfo2017@gmail.com) ou [syndicat.fo@mairie-poitiers.fr](mailto:syndicat.fo@mairie-poitiers.fr)

[ Le Comité Technique ]

Compte rendu du 12 septembre 2019



« Dans ce siècle qui a pour loi  
d'achever la révolution française et  
de commencer la révolution  
humaine, l'égalité des sexes faisant  
partie de l'égalité des hommes, une  
grande femme était nécessaire. »

Victor Hugo

## 1- Rapport de présentation sur le choix du prestataire dans le cadre du renouvellement du contrat groupe prévoyance à destination des agents Ville de Poitiers/CCAS de Poitiers/ Grand Poitiers

### (commentaire FO) :

Le syndicat FO se félicite de ce travail collaboratif avec les différentes organisations syndicales et la Direction des ressources humaines.

L'analyse des offres nous a permis et permettez-nous d'employer ce concept politique « de démocratiser la démocratie » en affirmant cette impérieuse volonté de mettre à disposition des organisations syndicales représentantes du personnel, les moyens de débattre, d'exprimer leurs avis et surtout de peser dans les décisions.

Cette co-élaboration de la réalisation des différents critères de la grille d'analyse des offres, notamment sur :

- Le rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé.
- Le degré effectif de solidarité entre les adhérents.
- La maîtrise financière du dispositif.
- Les moyens pour assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques.
- La qualité de gestion.

nous a donc permis de faire le choix du prestataire retenu par le groupe de travail ainsi que sur l'offre d'adhésion du renouvellement du contrat groupe.

**FORCE OUVRIERE  
a voté POUR**



Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur des agents, bien que non obligatoire, la collectivité a décidé de mettre en place un contrat groupe concernant le risque prévoyance et de participer financièrement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La participation de 10 euros par mois est sans condition, pour tous les agents adhérant à ce contrat groupe.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2019 et dans le cadre du dialogue social, il a été proposé de travailler conjointement avec les représentants du personnel afin de proposer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 une nouvelle prestation répondant aux besoins des agents.

Ainsi, un groupe de travail a été créé. Ce groupe de travail, composé de représentants des trois organisations syndicales et de la Direction des Ressources humaines, a conjointement œuvré sur la suite à donner à ce premier contrat groupe.

De façon unanime, le groupe de travail a opté pour le maintien du dispositif de contrat groupe.

En effet, Ce dispositif apparaît comme étant le plus pertinent pour assurer la solidarité intergénérationnelle, permettant ainsi de prendre en compte tous les agents, quel que soit leur âge ou leur état de santé. Les agents peuvent, de ce fait, bénéficier d'une couverture complémentaire qui les prémunit en cas de maladie ou d'invalidité.

Le contrat groupe permet également à l'agent de profiter d'un contrat prévoyance à un tarif beaucoup plus intéressant que celui d'un contrat individuel.

La Ville de Poitiers, le CCAS de Poitiers et Grand Poitiers se sont de nouveau groupés en vue de faire bénéficier à l'ensemble des agents des trois structures de prestations et de tarifs identiques.

Cette décision a fait l'objet d'un passage en conseil les 1<sup>er</sup> avril 2019 (Ville de Poitiers), 5 avril 2019 (CCAS de Poitiers) et 12 avril 2019 (Grand Poitiers).

Le recours à un contrat groupe a nécessité une procédure de consultation après avis d'appel public à la concurrence pour le choix du prestataire.

**Les objectifs assignés et partagés par le groupe de travail étaient les suivants :**

1. Un rapport qualité/prix très compétitif
2. La prise en charge du régime indemnitaire
3. Un contrat groupe ouvert à tous les agents
4. Pas de questionnaire médical pendant toute la durée de la convention
5. Faciliter le transfert des dossiers de l'ancien prestataire vers le nouveau dans le cas du non renouvellement du contrat groupe avec le partenaire actuel.

## 2- Piscine de la Ganterie : Ouverture du bassin nordique

Dans le cadre de la réalisation d'un bassin nordique qui sera ouvert toute l'année aux usagers du service public, il y a lieu de réorganiser les plannings de travail des Maitre-nageur sauveteurs (MNS) et des agents d'accueil et d'entretien de la Piscine de la Ganterie.

En effet, avant la prochaine ouverture du bassin nordique, sur la période de mi-septembre à mi-juin le bassin de 50 m est uniquement accessible aux clubs et à l'université. Avec le bassin nordique, la Collectivité propose un service public supplémentaire en ouvrant son bassin de 50 m au public toute l'année. C'est pourquoi, les plannings de travail des MNS et des agents d'accueil et d'entretien nécessitent d'être adaptés afin de répondre à cette évolution de service public favorable pour les usagers.

Une visite de la commission de sécurité est prévue le 5 septembre 2019, dont l'avis favorable conditionnera la date d'ouverture du bassin nordique.

En effet, avant la prochaine ouverture du bassin nordique, sur la période de mi-septembre à mi-juin le bassin de 50 m est uniquement accessible aux clubs et à l'université. Avec le bassin nordique, la Collectivité propose un service public supplémentaire en ouvrant son bassin de 50 m au public toute l'année. C'est pourquoi, les plannings de travail des MNS et des agents d'accueil et d'entretien nécessitent d'être adaptés afin de répondre à cette évolution de service public favorable pour les usagers.

Une visite de la commission de sécurité est prévue le 5 septembre 2019, dont l'avis favorable conditionnera la date d'ouverture du bassin nordique. Une réunion de présentation du nouveau planning de travail a été organisée le vendredi 21 juin 2019 avec l'ensemble des agents concernés. Chaque agent a ensuite été reçu individuellement.

Plusieurs évolutions importantes pour l'équipe :

- Création de 4 équipes de 3 agents avec une intégration des deux agents de la salle Lawson Body au sein du complexe sportif de la Ganterie. Le Centre d'Activité (CA) Complexe Sportif de la Ganterie est composé de trois équipements : la piscine de la Ganterie, le dojo et les salons de réception et la salle Lawson Body. Ainsi, les différentes missions des agents d'accueil et d'entretien sont réparties équitablement entre tous les agents du CA.

### (commentaire FO) :

FO reconnaît un bon travail de concertation avec le personnel. La proposition de planning établit un bon équilibre entre contraintes et avantages. La sécurité des agents est prise en compte. FO intervient en demandant que les effectifs soient pourvus rapidement, que l'année scolaire soit considérée comme période test et qu'un bilan soit fourni fin juin 2020. FO s'associe à la mise en oeuvre d'une convention entre les utilisateurs associatifs et le personnel ETAPS.

**FORCE OUVRIERE  
a voté POUR**



**DISONS LE HAUT  
ET FORT...  
LE SERVICE PUBLIC  
EST LE GARANT DE  
LA COHESION SOCIALE !**



### 3- Regroupement SMAD SSIAD CCAS

Dans le cadre du regroupement du SMAD et du SSIAD dans les locaux du Dolmen prévu pour le premier trimestre 2020, une démarche de travail a été initiée en mai 2019 réunissant les encadrants et les équipes administratives des 2 services afin de réfléchir à une organisation commune et à un projet de fusion en un service unique.

A ce jour, 3 groupes de travail ont été menés et ont permis de poser les bases d'une nouvelle organisation. La configuration des locaux est en cours de finalisation et doit permettre de répondre aux besoins des deux services (espaces de travail dédiés, espaces communs conviviaux, collaboratifs, parking fermé, etc.).

L'échéance du déménagement et le départ à la retraite des deux actuelles responsables du SSIAD et du SMAD à l'horizon 2021 nécessitent de se projeter sur une organisation de type SPASAD qu'il convient d'arrêter d'ores et déjà, notamment par la construction d'un organigramme cible.


La teneur des missions et les modalités concrètes d'organisation du travail (horaires de travail, roulements, etc.) feront l'objet d'une présentation au Comité Technique du mois de décembre.

Afin de pouvoir avancer de façon plus optimale sur le projet, il convient de rendre effective avant la fin de l'année 2019 la transformation d'un poste d'agent administratif de catégorie C au SSIAD en responsable de la gestion administrative et de la facturation (catégorie B rédacteur) afin de définir une organisation administrative, d'accueil et de facturation qui sera mise en œuvre dès l'emménagement dans les nouveaux locaux.

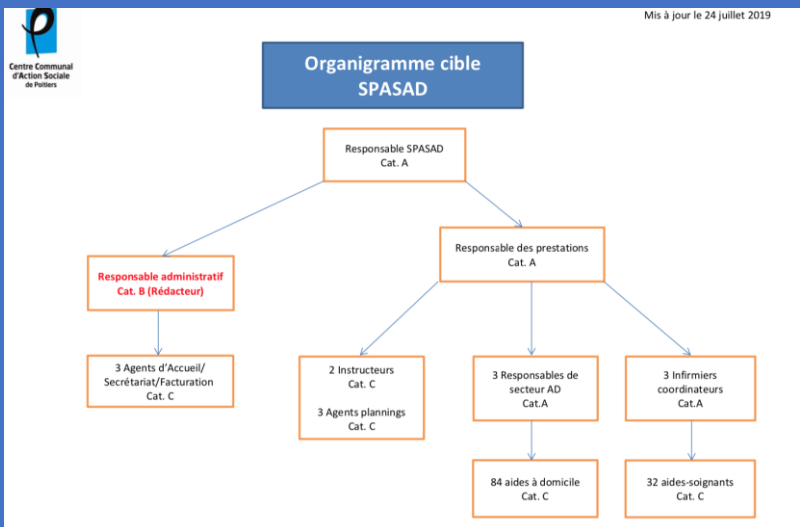
3 nouveaux groupes sont prévus à la rentrée 2019 afin de finaliser l'organisation et les modalités de coordination. Le projet dans sa globalité sera présenté en CT et en CHSCT en fin d'année 2019.



**(commentaire FO) :**  
 FO est intervenu pour indiquer que rien ne s'oppose à l'évolution du poste. En effet, l'agent est totalement investi sur son poste et dans ses missions.




**FORCE OUVRIERE a voté POUR**



## 4 – Modification du tableau des emplois Ville de Poitiers, Grand Poitiers et CCAS de Poitiers.



DISONS LE HAUT  
ET FORT...  
LE SERVICE PUBLIC  
EST LE GARANT DE  
LA COHESION SOCIALE !

CCAS

### Pour Avis MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
Emplois supprimés	Emplois créés	Observations
PERSONNES AGES/HANDICAPEES		
1 poste d'adjoint administratif à temps complet	1 poste de rédacteur à temps complet	Liée au projet de réorganisation SPASSAD
PETITE ENFANCE		
1 poste d'EJE à temps non complet (0,3 ETP)	1 poste d'EJE à temps non complet (0,5 ETP)	Dispositif AVIP - augmentation du besoin

### GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Emplois supprimés	Emplois créés	Observations
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL		
1 poste ouvert sur le cadre d'emploi d'Assistant d'enseignement artistique à temps complet	1 poste ouvert sur le cadre d'emploi de Professeur d'enseignement artistique à temps complet	Mise en adéquation du cadre d'emploi avec le métier
EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES		
1 poste ouvert sur le cadre d'emploi d'Attaché territorial à temps complet	1 poste ouvert sur le cadre d'emploi de Technicien territorial à temps complet	Transformation pour les besoins du service



**FORCE OUVRIERE  
a voté POUR**



Vos représentants FORCE OUVRIERE à ce Comité Technique :

RENAUDON Stéphane

- MATHON Sophie
  - o De COURTIVRON Dominique
    - RENAUDON Marie
      - MANCINI Eric
        - o JOYEUX Sylvie
          - BRUNIER Stéphane
            - MAZEL Sylvie
              - o HULIN Valérie

